



REPUBLIQUE DE GUINEE-BISSAU

**PREMIERE CONFERENCE DES ETATS PARTIES CHARGEE DE L'EXAMEN DE
LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, DU STOCKAGE, DE
LA PRODUCTION ET DU TRANSFERT DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR
LEUR DESTRUCTION**

« POUR UN MONDE LIBRE DE MINES »

**Discours de Son Excellence M. Soares Sambú
Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération internationale et des Communautés**

- Chef de Délégation -

Nairobi, 2 Decembre 2004

Son Excellence Monsieur le Président, Ambassadeur Wolfgang Petritsch,
Excellences Messieurs les Membres du Gouvernement de la République du Kenya,
Chers Délégués,
Mesdames, Messieurs.

La Délégation de la Guinée-Bissau saisit cette opportunité pour féliciter la désignation de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Petritsch pour son désignation en cette prestigieuse fonction, tout en lui accordant toute sa collaboration.

Notre pays a adopté la Convention d'Ottawa dès le premier jour de sa signature le 3 décembre 1997, c'est-à-dire il y a 7 ans. Toutefois, pour des motifs de force majeure, nous ne l'avons ratifié qu'à la date du 22 mai 2001.

En qualité de pays affecté par des mines, conséquence des deux guerres : la guerre pour la libération nationale et celle du conflit politico – militaire de 1998, le Gouvernement, avec le soutien de la Communauté internationale et l'assistance technique des Nations Unies, a mis en place des mécanismes et institutions légales en vue d'assurer le suivi intégral des clauses comprenant la Convention en référence.

Le **CAAMI** (Centre National de Coordination de l'Action Anti-Mines), structure de l'Etat mis en place, agit comme Agence centrale d'exécution du Conseil National de Déminage Humanitaire, est responsable de la coordination et de la planification, ainsi que des normes internationales à utiliser afin de garantir une bonne qualité d'exécution et plus particulièrement dans les domaines de la levée, la sensibilisation et l'éducation sur le danger des mines, la formation de personnel démineurs, le contrôle de qualité, la priorisation des zones, lies au recueil de données, la destruction des stocks de mines et l'assistance aux victimes.

En outre, il a été institutionnalisé par Decret Loi No. 4/2001, l'organe supreme constitutif dénommé **CNDH** (Conseil National de Déminage Humanitaire), qui a la responsabilité d'approuver les axes directeurs de la politique d'action contre les mines recommandée par le Centre National de Coordination de l'Action Anti-Mines (CAAMI) et de conseiller le gouvernement dans la mise en œuvre du programme.

Le Programme national humanitaire d'action contre les mines (PAAMI), est un instrument vital du programme du gouvernement pour alléger la pauvresse, lié au Plan stratégique national pour la réduction de la pauvreté (PRSP).

Le gouvernement dans l'exécution de ses obligations, concernant la clarification des zones minées, guide le CAAMI dont les responsabilités se reflètent par le travail strictement lié aux objectifs de développement.

Le PAAMI (programme national humanitaire de action contre les mines) est en relation avec divers ministères et institutions de développement pour un large consensus dans la définition des priorités concernant l'action contre les mines tant au niveau national, provincial et sectoriel.

Monsieur le Président,

Chers Délégués,

Nous voulons, une fois de plus, devant cette auguste assemblée, réaffirmer notre engagement total au respect des clauses de la Convention d'Ottawa.

La Guinée-Bissau continue à mettre en oeuvre cette Convention y compris tous les articles, avec plus d'accent sur l'article 5 relatif à la clarification totale des mines, et espère devenir le premier pays de notre sous - région, post-conflit, à être déclarée libre des mines.

Dans le cadre de l'article 4 de cette Convention, la Guinée-Bissau a déjà réalisé et informé sous forme de rapport, conformément à l'article 7, deux destructions et nous avons envisagé, avant même cette rencontre de Nairobi, la destruction du reste, ce qui n'a pas eu lieu pour des motifs hors de notre volonté.

Nous avons également informé sous forme de rapport, l'existence d'une loi pénale bissau - guinéenne qui stipule exclusivement l'interdiction de l'usage des armes légères et des explosifs, mais, pas spécifiquement sur les mines anti-personnelles. Nous comptons présenter brièvement à notre Parlement, un projet de loi à cet effet, c'est-à-dire, dans le cadre de l'article 9 de la Convention.

Monsieur le Président,

Chers Délégués,

La Guinée-Bissau a présenté cette année son plan stratégique pour les cinq années à venir, c'est-à-dire, 2005 - 2009, le temps que nous croyons nécessaire pour déclarer notre pays - libre des mines. Mais tout dépendra de l'appui considérable de nos partenaires et amis, vu que nous présentons un budget global s'élevant aux environs de 9 000 000 millions USD (neuf millions de dollars).

En ce moment, les deux ONG existant au pays sont en train de finaliser les travaux au niveau de la ville de Bissau. Nous pensons que jusqu'à la fin de l'année prochaine, il sera déjà possible de se déplacer au niveau des régions du pays, surtout aux régions Sud et Este, en laissant pour la phase finale la région Nord du pays, qui fait frontière avec la République voisine du Sénégal.

Sur ce, au nom du gouvernement de mon pays, je voudrais encourager nos donateurs potentiels : l'Hollande, l'Angleterre à travers le DFID, l'Allemagne, Les Etats Unis d'Amérique, le Canada à travers le CIDA, la France, l'Autriche, la Finlande, la Suède, le Suisse, l'UE, la CEDEAO et Le Mozambique, afin de continuer à nous soutenir financièrement et moralement.

Nous voulons ici manifester notre gratitude pour l'appui des Nations Unies depuis New York, UNMAS, BCPR, PNUD, UNOPS, GICHD et l'UNICEF, ainsi que le Bureau local du PNUD et de l'UNICEF.

Nos remerciements vont spécialement pour le travail ardu et l'appui du bureau du PNUD pour le Déminage, qui depuis les premières heures jusqu'à la présente date, est

motivé pour que le programme d'action contre les mines en Guinée-Bissau soit un succès.

Nous souhaitons que cette collaboration et cet appui continuent jusqu'au jour où ensemble, nous déclarions que la Guinée-Bissau est libre de mines et d'engins explosifs.

Nous voulons redonner aux agriculteurs leurs terres fertiles, ainsi qu'à nos enfants plus d'école, plus de jardins et d'espaces de loisirs et que nos citoyens reprennent leur vie normale. Avec la fin des travaux de la clarification, nous voulons oublier les séquelles de la guerre et de la terreur.

Monsieur le Président,

Chers Délégués,

La Delegation de la Guinée-Bissau est reconnaissant du niveau d'organisation et par l'hospitalité du peuple kenyan, un fait que nous voulons réhausser et remercier le gouvernement du Kenya pour l'accueil qui nous a été réservé.

Notre remerciement est extensif à tous et surtout au pays donateurs ici présents. Nous voulons vous dire que l'Afrique, en particulier les pays affectés, attendent beaucoup de cette Conférence.

Nous remercions tous ceux qui ont contribué pour le succès de cette Conférence, aux ONG, aux pays « Amis du Président », au peuple et au gouvernement du Kenya, notre reconnaissance spéciale pour le travail réalisé par le Président Wolfgang Petritsch et son équipe.

Merci de votre attention.